

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4114
17 novembre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CINQUIEME RAPPORT DU GROUPE D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBAN

Présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la
résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 11 juin 1958 (S/4023)

Monsieur le Secrétaire général,

Le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban a l'honneur de vous
présenter son cinquième rapport au Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Signé : Galo Plaza
Président

Signé : Rajeshwar Dayal
Membre

Signé : Général Odd Bull
Membre exécutif

CINQUIEME RAPPORT AU CONSEIL DE SECURITE DU GROUPE D'OBSERVATION
DES NATIONS UNIES AU LIBAN

INTRODUCTION

1. Le présent rapport du Groupe d'observation porte sur les activités du Groupe du 21 septembre au 14 novembre 1958. Pendant la période considérée, l'effectif et le matériel dont le Groupe disposait se sont sensiblement accrus. Les postes déjà établis ont été dotés d'un personnel complet et de tout le matériel nécessaire, et un grand nombre de nouveaux postes ont été créés tant au voisinage de la frontière qu'à l'intérieur. Bien que les patrouilles des Nations Unies aient parfois été gênées et que, dans certains cas, plus rares, elles aient essuyé des coups de feu, le Groupe a pu dans l'ensemble procéder à des observations tout le long de la frontière et dans les autres régions importantes.
2. Un événement marquant, pendant cette période, a été l'installation, le 23 septembre, du général Fouad Chehab, nouveau Président du Liban. Au cours des quelques jours qui ont suivi, on a enregistré un certain nombre d'incidents, ainsi qu'une certaine tension, à Beyrouth même et dans les régions avoisinantes, de même qu'au nord et à l'est de la capitale. Il en est résulté une réorientation partielle des activités des observateurs, qui ont dû patrouiller davantage ces régions mais n'ont pas fait d'observations de quelque importance, eu égard au mandat du Groupe.
3. Le 15 octobre 1958, les nouveaux troubles ont pris fin avec la formation d'un nouveau gouvernement, qui a été investi ensuite à l'unanimité par l'Assemblée nationale et qui a reçu l'appui de pratiquement tous les secteurs de l'opinion libanaise. Déjà, après le changement de Président, le 23 septembre, les forces armées libanaises avaient commencé à pénétrer dans des régions jusque là tenues par l'opposition, à savoir, la plaine d'Akkar, la vallée septentrionale de la Bekaa et les villages bâtis sur les flancs du mont Hermon. Avec la formation du nouveau gouvernement, le 15 octobre, l'autorité du gouvernement s'est affirmée plus rapidement dans ces régions et dans d'autres.
4. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, les troupes des Etats-Unis, qui avaient débarqué au Liban le 15 juillet, ont été retirées. Une

/...

partie de ces forces avait été retirée au milieu du mois d'août, et l'évacuation du reste a commencé pendant la deuxième quinzaine de septembre et s'est achevée sans incident de 25 octobre.

5. A cette date, les seules régions importantes du Liban qui ne fussent pas encore sous le contrôle des forces du gouvernement étaient la région du Chouf, au sud-est de Beyrouth, tenue par des partisans druzes bien disciplinés, et le saillant de Deir-el-Aachayer, sur la frontière syrienne, tenu par les troupes peu nombreuses de l'armée dite de libération nationale. Pendant les derniers jours d'octobre, les forces se trouvant dans cette région ont été dissoutes par leurs chefs. Les forces organisées de l'opposition ont donc maintenant pratiquement cessé d'exister, et le gouvernement est en train d'affermir son autorité sur tout le pays.

6. Bien que des coups de feu isolés aient continué parfois d'être tirés, il s'agit maintenant exclusivement de rivalités entre villages, de vendettas privées ou d'actes de pur banditisme. Avec l'amélioration générale de la situation au point de vue du rétablissement de l'ordre public dans l'ensemble du pays, les quelques incidents qui se produisent encore ont généralement lieu dans des régions reculées et présentent un caractère isolé. Les observateurs des Nations Unies rencontrent de temps à autre quelques hommes armés dans ces régions, et, rarement, ces hommes les arrêtent ou tirent sur eux. Il s'agit là des vestiges d'une période de désordre dans des régions qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du gouvernement, plutôt que d'une action concertée menée contre l'autorité de ce gouvernement.

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS MILITAIRES

7. Depuis le dernier rapport, l'effectif du personnel militaire au service du Groupe d'observation est passé de 287 à 591, soit 469 observateurs au sol, 32 sous-officiers s'occupant des opérations terrestres et 90 observateurs faisant partie du bureau aérien. Le nombre des véhicules est passé de 173 à 290.

8. A la suite de cette expansion, la portée des activités terrestres s'est accrue considérablement. Depuis le 21 septembre, 11 postes auxiliaires supplémentaires, 4 postes d'observation dotés à titre permanent d'un effectif complet, et un poste de contrôle de la circulation ont été ouverts. Le nombre total des postes

/...

permanents de tous types a ainsi été porté de 33 à 49, tandis que les postes déjà existants ont reçu un complément de personnel.

9. Les postes ci-après ont été ouverts pendant la période considérée :

	<u>Emplacement du poste</u>	<u>Type de poste</u>	<u>Date d'ouverture</u>
i) <u>Région de Tripoli</u>	Hadeth	Poste auxiliaire	7 octobre
	Amioun	" "	22 octobre
ii) <u>Région de Baalbek</u>	Jabboule	" "	8 octobre ^{a/}
	Btedai	" "	8 octobre
	Ainata	Poste d'observation	8 octobre
	Jammoune	" "	8 octobre
iii) <u>Région de Chtaura</u>	Rayak	Poste auxiliaire	2 octobre
	Yennta	Poste de contrôle de la circulation	2 octobre
	Zahle	Poste auxiliaire	10 octobre ^{b/}
	Ferme expérimentale de l'Université américaine	" "	21 octobre ^{b/}
iv) <u>Région de Marjayoun</u>	Hasbaya	" "	28 septembre
	Tyr	" "	16 octobre ^{b/}
	Chebaa	Poste d'observation	26 octobre
v) <u>Région de Saïda</u>	Deir-el-Kamar	Poste auxiliaire	5 octobre
vi) <u>Région de Beyrouth</u>	Beyrouth	" "	10 octobre
	Dhour Choueïr	" "	10 octobre ^{c/}

a/ Le poste auxiliaire d'El Laboue est devenu un poste d'observation à la même date.

b/ Ces postes avaient déjà existé, mais on les avait fermés temporairement pour déployer le personnel en des points plus proches de la frontière.

c/ Le poste auxiliaire de Dhour Choueïr fonctionne sous le contrôle du poste auxiliaire de Beyrouth.

10. Durant cette période, les observateurs ont eu librement accès à toutes les régions et des patrouilles ont pu circuler, de façon régulière, non seulement sur les routes qui longent la frontière ou qui y conduisent, mais aussi sur les routes de l'intérieur. Le nombre d'heures quotidiennement consacrées aux opérations de patrouille n'a cessé de s'accroître. Ainsi, la moyenne journalière qui était de 140 heures au milieu d'août, est passée à 219 heures au milieu de septembre et à 491 heures au milieu d'octobre, pour atteindre 932 heures à la fin du mois. Ces chiffres ne comprennent pas les heures passées dans les nombreux postes d'observation fixes - qui fonctionnent 24 heures sur 24 - ni dans les postes de contrôle de la circulation établis dans tout le pays. Il ne faut pas oublier que toutes les patrouilles se composent d'au moins deux observateurs, et souvent de quatre. Les distances parcourues par les véhicules du Groupe sont un autre indice du développement des opérations au sol. La distance quotidienne moyenne, parcourue par les patrouilles motorisées, atteignant à la fin d'octobre 13.620 kilomètres.

11. Les opérations aériennes ont été aussi intenses que durant la période qui fait l'objet du précédent rapport. Aux fins de comparaison avec les mois précédents, on trouvera ci-dessous, pour chaque mois, le nombre total des sorties et le nombre total des heures de vol des avions et des hélicoptères :

Août	210 sorties	494 heures
Septembre	317 sorties	775 heures
Octobre	305 sorties	767 heures

Ce rythme a été maintenu malgré l'absence, pendant les trois premières semaines d'octobre, des équipages qui ont reconduit en Suède les quatre Harvard, et bien que du personnel ait dû être détaché, pendant la deuxième quinzaine du mois, pour aider à surveiller la circulation lorsque les troupes britanniques qui se trouvaient en Jordanie ont été évacuées par avion sur Chypre.

OBSERVATIONS

12. Le Groupe n'estime pas nécessaire d'exposer, dans le présent rapport, la situation dans chacune des régions frontalières; il présentera plutôt quelques observations de caractère général.

13. Tout d'abord, le Groupe tient à préciser qu'au cours de la période considérée les observateurs n'ont constaté aucun cas, certain ou probable, d'infiltration d'hommes armés ou d'envoi de matériel.

14. Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, des postes de contrôle de la circulation ont fonctionné à tous les principaux points où des routes ou des voies ferrées traversent la frontière syrienne et la plus grande partie des marchandises et des passagers qui ont franchi ces points ont pu être soumis à une inspection. On n'a rien relevé d'anormal. Les franchissements de frontière ailleurs qu'aux points principaux ont été rares et, dans tous les cas observés, il s'agissait, semble-t-il, de passages inoffensifs. Les autorités douanières libanaises procèdent maintenant elles-mêmes à l'inspection à tous les points frontière.

15. Dans le passé, le Groupe a examiné de très près tous les cas où la liberté de mouvement de ses observateurs était entravée, car cela pouvait constituer un indice d'infiltration possible. Des cas isolés de cet ordre ont continué à se produire et à faire peser quelque danger sur les observateurs, sur terre comme dans les airs.

16. Ainsi, le 10 octobre 1958, une patrouille des Nations Unies se dirigeant de Chebaa vers la frontière syrienne a été prise sous un feu nourri et n'a pu se retirer qu'au prix de grandes difficultés. Le 22 octobre, un aéronef des Nations Unies survolant Aarsal a essuyé des coups de feu et le pilote fut blessé à l'épaule, sans gravité d'ailleurs, comme on devait heureusement le constater par la suite. Des patrouilles terrestres se trouvant dans la vallée septentrionale de la Bekaa ont également essuyé des coups de feu et il y a eu quelques autres cas où des observateurs ont été arrêtés et dévalisés dans cette région. Les incidents de cet ordre ont, bien entendu, préoccupé le Groupe, qui a toutefois constaté, après enquête, qu'il fallait y voir non pas un souci de refuser aux observateurs l'accès des voies d'infiltration, mais bien plutôt les séquelles de l'état d'insécurité et de désordre qui régnait au Liban depuis six mois.

17. Pendant toute la durée de son séjour au Liban, le Groupe a donné pour instructions aux observateurs d'étudier de très près tous les cas de port d'armes dans l'ensemble du pays afin de déterminer, d'après les changements constatés dans l'effectif de ces bandes armées, si du matériel supplémentaire avait pu être introduit dans le pays. La période sur laquelle porte le présent rapport a été

marquée par une diminution régulière du nombre des hommes en armes visibles dans tout le pays. Cette diminution est devenue plus nette encore depuis la constitution, au milieu d'octobre, du nouveau gouvernement accepté à l'unanimité.

18. Dans son présent rapport, le Groupe a relevé deux cas où des personnes qui avaient sans doute pénétré au Liban à des fins illégales ont quitté le pays. Au cours de la période considérée, le Groupe a constaté un autre cas important du même genre. Le 20 octobre, 365 Druzes environ, dont la plupart n'étaient pas armés mais dont certains avaient été vus porteurs de revolvers, se sont rendus à pied du Chouf, à travers la chaîne du Liban, vers la vallée méridionale de la Bekaa, dans la région de Joub-Jannine. De là, 250 membres environ de ce groupe se sont dirigés en camion, en autocar ou en jeep vers la frontière syrienne en passant par Aita-el-Foukhar et Deir-el-Aachayer. Les 115 autres semblent s'être rendus à Rachaya et dans d'autres villages voisins situés à l'intérieur du Liban. Les observateurs des Nations Unies ont surveillé de très près tous les détails de ce mouvement, mais, malgré des patrouilles aériennes et terrestres spécialement constituées à cet effet, ils n'ont constaté aucun autre mouvement analogue par la suite. Il est raisonnable de penser que ces Druzes avaient, conformément à leurs traditions, pris auparavant le chemin du Chouf pour aider les forces druzes qui y étaient organisées.

19. Lorsque l'armée dite de libération nationale qui se trouvait dans le saillant de Deir-el-Aachayer fut dissoute vers la fin d'octobre, il a été signalé que la plupart des 150 soldats appartenant à ce groupe étaient retournés dans leurs villages avec leurs fusils, mais qu'un certain nombre de mitrailleuses légères et d'autres armes légères avaient été expédiées hors du pays. Le fait que ce mouvement d'hommes et d'armes s'est produit à travers les frontières du Liban en direction de l'étranger tend également à confirmer l'observation du Groupe selon laquelle aucune infiltration illégale ni aucun envoi illégal d'armes ne se produisent actuellement à destination du Liban.

CONCLUSIONS

20. Aux termes de la résolution du Conseil de sécurité en date du 11 juin 1958, le Groupe avait pour mandat de faire en sorte qu'aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel n'aient lieu à travers

les frontières libanaises. Etant donné que l'on ne signale plus, depuis un certain temps, aucun cas d'infiltration de personnel ou d'envoi d'armes et considérant que, du point de vue de la sécurité générale, la situation s'est nettement améliorée ces temps derniers au Liban, de même que se sont améliorées les relations entre le Liban et son voisin oriental, le Groupe est arrivé à la conclusion que la mission qui lui avait été confiée par la résolution du 11 juin pouvait maintenant être considérée comme accomplie.

21. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale en exécution de la résolution 1237 (ES-III) de l'Assemblée générale en date du 21 août 1958, le Secrétaire général a défini le Groupe d'observation comme représentant un arrangement d'ordre pratique au sens de cette résolution en vue d'aider à maintenir les Buts et les Principes de la Charte en ce qui concerne le Liban dans les circonstances actuelles et de faciliter le retrait des troupes étrangères de ce pays. Ainsi qu'on l'a noté, toutes les troupes étrangères ont été retirées du Liban avant la fin du mois d'octobre. Pour ce qui est de la tâche plus générale qui consiste à favoriser des relations pacifiques entre le Liban et les autres Etats arabes, le Groupe a apporté une contribution effective en s'acquittant de façon efficace du mandat que le Conseil de sécurité lui a donné par sa résolution du 11 juin 1958.

22. Etant donné que la mission qui lui avait été confiée peut maintenant être considérée comme accomplie, le Groupe est d'avis qu'il y aurait lieu de procéder au retrait du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban et il présente une recommandation en ce sens. Il y a lieu de noter à ce propos que l'effectif des observateurs sera sensiblement réduit aussitôt que les dispositions nécessaires auront été prises pour le voyage des observateurs qui prêtent leur concours au Groupe depuis le début de l'opération. Pour le retrait complet de la mission, il faudrait élaborer un plan détaillé en consultation avec le Gouvernement libanais, après quoi les mesures requises pourront être prises en vue de l'exécution de ce plan.

23. Etant donné que le présent rapport est peut-être le dernier rapport de fond de la mission, il paraît utile d'ajouter quelques brèves observations de caractère général sur l'activité du Groupe. Celles-ci seront forcément d'une portée limitée,

car l'histoire seule permettra de juger sur un plan plus vaste le résultat des efforts faits par le Groupe quant à la situation générale dans la région.

24. Lorsque les premiers observateurs, peu nombreux, arrivèrent au Liban, il y a quelque cinq mois, ils trouvèrent une situation extrêmement complexe : dans différentes parties du pays, d'importants groupes étaient en opposition ouverte et armée contre le gouvernement, et presque toute la frontière terrestre était ouverte et échappait au contrôle du gouvernement. Pour que le Groupe pût s'acquitter de sa mission d'observation, il fallait d'abord lui assurer l'accès matériel aux zones où cette observation aurait été utile, c'est-à-dire le long des frontières. Grâce à des efforts patients et tenaces, les observateurs purent accéder à une partie, puis à une autre, de la frontière, de sorte qu'en fin de compte on est parvenu à établir une chaîne de postes auxiliaires et de postes d'observation pratiquement tout au long de la frontière. C'est à partir de ces postes, et d'autres situés à l'arrière, et au moyen de patrouilles constantes que les observateurs ont été en mesure de faire preuve d'une vigilance de tous les instants.

25. Pendant les cinq mois, la situation au Liban, et autour du Liban, a subi des changements importants, parfois spectaculaires, qui n'ont pas manqué d'avoir des répercussions sur la mission d'observation. Sans s'écarter du mandat qui lui avait été donné, le Groupe a dû modifier de temps à autre ses méthodes. Il a fallu pour cela prendre des décisions au moment voulu, tout en étudiant constamment les instructions permanentes; qui plus est, il fallait communiquer promptement ces décisions aux observateurs locaux et surveiller de près leur exécution. Si l'on tient compte du caractère complexe, et à maints égards sans précédent, des opérations du Groupe d'observation, il y a lieu de noter avec une certaine satisfaction qu'un équilibre judicieux a pu toujours être maintenu et que les efforts du Groupe d'observation ont toujours tenu compte des réalités d'une situation fluctuante.

26. D'une façon générale, on peut dire que le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban a été le symbole du souci que la communauté internationale a du bien-être et de la sécurité du Liban. Indépendamment de l'utilité de la mission du Groupe, qui consistait à observer et à faire rapport, sa présence a eu un effet rassurant sur la population et a influé sur les événements historiques

qui se sont déroulés. En contribuant à dégager la situation du Liban de ses complications extérieures, le Groupe a permis, dans une certaine mesure, de créer des conditions dans lesquelles le peuple libanais lui-même a pu parvenir à une solution pacifique de ses problèmes intérieurs.

27. En exprimant cette opinion, le Groupe croit devoir rendre hommage aux observateurs militaires relevant de lui pour le sens du devoir dont ils ont fait preuve. Le succès d'une opération comme celle-ci dépend de la mise en jeu de la force morale dans des circonstances où, à défaut de celle-ci, seul l'emploi des armes aurait été efficace. Les observateurs militaires, armés uniquement de l'autorité morale des Nations Unies ainsi que de leur propre résolution et de leur courage, ont été en mesure de remplir leur mission de paix et ils se sont acquis le respect des populations dans toutes les régions où ils ont opéré. Dans l'exercice de leurs fonctions, même depuis la récente amélioration de la situation au Liban, ils ont à maintes reprises été exposés aux dures épreuves et aux dangers qui ont été décrits en détail dans le présent rapport comme dans les rapports précédents.

28. Les différences d'origine nationale se sont révélées superficielles au regard de la signification profonde du rôle commun que les observateurs étaient appelés à jouer. Des observateurs venant de 21 pays situés dans diverses régions du monde ont collaboré de façon efficace et dans un esprit de camaraderie, non seulement face au danger et sous l'aiguillon d'événements urgents, mais aussi dans l'exécution des tâches quotidiennes et des patrouilles ordinaires. Si, comme il le croit, le Groupe a été à même d'apporter une contribution utile au rétablissement de conditions plus pacifiques au Liban, c'est parce qu'il a pu fonder ses rapports sur les renseignements objectifs qui lui ont été fidèlement communiqués par les observateurs sur terre et dans les airs.

29. Le Groupe tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son concours et pour l'appui qu'il n'a cessé de lui donner en lui fournissant les moyens dont il avait besoin pour s'acquitter de sa tâche tout au long de son mandat. Le Groupe tient aussi à remercier les fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies détachés auprès de lui et qui, à tous les échelons ont beaucoup contribué au succès de sa tâche.

30. Enfin, le Groupe tient à exprimer sa reconnaissance au Gouvernement libanais pour son concours et pour les mesures qu'il a prises afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission d'une façon indépendante et objective. La reconnaissance du Groupe va également au peuple libanais tout entier qui lui a donné maints témoignages de sa courtoisie, de son hospitalité et de son amitié.